



v

Fédération Nationale des Orthophonistes

Communiqué de presse

Paris, le 8 octobre 2008

Les orthophonistes maîtres de stage doivent mettre la main au porte-monnaie pour former les stagiaires!

En janvier 2006 la loi sur l'égalité des chances a instauré le paiement d'une gratification à tout stagiaire effectuant un stage de plus de trois mois en entreprise. Le décret d'application qui a suivi le 31 janvier 2008 et la récente directive de la Direction Générale du Travail confirment que tout stagiaire, même « non productif », doit percevoir cette gratification.

En orthophonie, l'article 4 du décret no 91-1113 du 23 octobre 1991 portant organisation du stage en orthophonie auprès d'un praticien précise que « *le stagiaire assiste aux activités du maître de stage et participe, sous la responsabilité et en présence du maître de stage, aux actes professionnels que ce dernier accomplit habituellement.*

L'étudiant ne peut recevoir de rémunération, ni de son maître de stage, ni des malades au titre de ses activités de stagiaire. »

En conséquence, la Fédération Nationale des Orthophonistes considère que la gratification des stagiaires en orthophonie n'a pas lieu d'être.

Il relève de la responsabilité de l'Etat de donner aux étudiants les moyens d'effectuer leurs études dans des conditions optimum en prenant en compte, notamment, les frais engendrés par les stages en situation.

La Fédération Nationale des Orthophonistes refuse que ces frais soient à la charge des orthophonistes libéraux maîtres de stages qui contribuent à la formation initiale pratique de ces futurs professionnels de santé.

Devant l'immobilisme des pouvoirs publics avertis dès janvier 2008 des difficultés engendrées par la mise en œuvre de ce décret, pris une fois de plus sans concertation préalable avec les organisations syndicales représentatives des professions concernées, le conseil d'administration de la Fédération Nationale des Orthophonistes, réuni à Paris le 5 octobre 2008, a voté la grève totale des stages en orthophonie.

C'est pourquoi la Fédération Nationale des Orthophonistes appelle tous les orthophonistes maîtres de stage à ne plus recevoir de stagiaire à partir du 24 octobre 2008 et à faire la grève totale des stages en orthophonie tant que le principe d'une gratification à la charge du maître de stage en orthophonie n'aura pas été supprimé.

FNO : 01.40.35.63.75
fno@wanadoo.fr
www.orthophonistes.fr

Contact Presse : Sylviane Lewik-Deraison
06.10.09.18.61. Sylviane.lewik@wanadoo.fr